Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210330-2021033006-DE

Délibération n°20210330-06

Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente du mois de mars à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-trois mars deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Benoît ROYER et Renaud VAHE.

Absents excusés : Messieurs Marco PUAUX et Guy REGNIER.

Procurations : M. Marco PUAUX à M. Dominique POITEAUX,
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX.

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 19 (17 présents et 2 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h40

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210330-2021033006-DE

Objet : Fixation des tarifs des concessions au cimetière et des frais y afférent

Vu l'article 2223-15 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants (en € TTC) pour les concessions du cimetière, à compter du 1er avril 2021 :

Concession 1 m² y compris pose et fourniture d'un caveau de 50*50*50 pour urnes (cavurnes)	30 ans	300 €
	50 ans	400 €
Dépôt des urnes en cavurnes		105 €
Concession 3 m²	15 ans (sans construction pleine terre)	200 €
	30 ans	430 €
	50 ans	720 €
Concession 5 m²	30 ans	715 €
	50 ans	1 200 €
Dispersion de cendres au jardin du souvenir		40 €
Exhumation d'un corps		250 €
Creusement de tombe en terrain concédé (pleine terre)		450 €
Creusement de tombe sans famille (indigent)		0 €
Ouverture d'un caveau pour inhumation ou exhumation (creusement)		192 €
Séjour en caveau provisoire	Droit d'entrée (par corps)	50 €
	Séjour (par jour) max 3 mois	20 €
Prime pour le personnel municipal ayant une habilitation funéraire pour exhumation		60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'APPROUVER les tarifs des concessions au cimetière et des frais y afférent tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210330-2021033006-DE

Fait et délibéré le trente mars deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Sous-Préfecture le :

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS